

Séance du 6 juin 2024

## Nombre de conseillers:

En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 13

L'an deux mille vingt quatre le six juin à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

**Etaient présents :**

BEAUMEL Jean-Paul, BLAZEVIC Harry, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, HUGUES Stéphanie, LEBARON Joëlle, LIOTHIER Céline, STORNI Cécile

**Excusés ayant donné pouvoir :** GRANGÉ David donne pouvoir à BEAUMEL Jean-Paul

**Absents Excusés :** ALLEGRE Sophie

**Absent :**

**Date de convocation :** 28/05/2024

**Date d'affichage :** 28/05/2024

**OBJET : Projet aménagement Bourg – choix du Maître d'œuvre**

Suite à une erreur sur la délibération N°29/2024 du 12 avril 2024, il est nécessaire d'abroger la délibération N°29/2024 et de reprendre une nouvelle délibération.

Monsieur le Maire informe que suite à la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour le projet d'aménagement de Bourg, suivant la procédure adaptée de marché public.

Deux cabinets ont répondu à l'appel d'offre :

- ATTIS DESIGN, 105 rue du Château d'eau 63 260 AUBIAT co-traitant ITC, proposition total 60 832.51 € HT
- JNC AGENCE SUD, 5 rue Gustave Nadaud 69007 Lyon, co-traitant OXYRIA, proposition total 64 109.34 €

**Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de retenir l'entreprise **ATTIS DESIGN** pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du bourg
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce projet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

  
